

Direction Générale des Services  
Service Musée d'histoire et de société  
JPB/SM

N°86/2023

**DÉCISION DU MAIRE**

**OBJET :** Signature avec l'agence Point de Fuite d'une proposition financière pour la conception scénographique de l'espace de préfiguration du musée d'histoire et de société, pôle Coulanges.

**Le Maire de la Commune de Gonesse,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

**Considérant** que le musée d'histoire et de société de la Ville de Gonesse a obtenu l'appellation Musée de France en février 2023,

**Considérant** que la Ville de Gonesse souhaite ouvrir aux publics un espace de préfiguration présentant le projet de musée d'histoire et de société,

**Considérant** en conséquence qu'il convient de faire appel à l'agence Point de Fuite pour la conception scénographique dudit espace de préfiguration,

**Considérant** la proposition de l'agence Point de Fuite.

**DECIDE**

- **De signer** avec l'agence Point de Fuite, sise 21 rue Paul vaillant Couturier, 93360 Neuilly Plaisance, la proposition financière jointe à la présente décision,
- **De lui régler** la somme de 12 012 € TTC,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au Budget 2023.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 8 mars 2023

**Le Maire,**



**Jean-Pierre BLAZY**

Le Maire soussigné, ATTESTE  
que le présent acte a été reçu en  
Sous-Préfecture, le : **04 AVR. 2023**

Mis en ligne, le **06 AVR. 2023**

Pour le Maire et par délégation  
La Directrice Générale des Services

  
Corine TAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec l'agence Point de Fuite d'une proposition financière pour

Objet de l'acte : la conception scénographique de l'espace de préfiguration du musée  
d'histoire et de société, pôle Coulanges.

.....

Date de décision: 08/03/2023

Date de réception de l'accusé 04/04/2023

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 2023DECISION86

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20230308-2023DECISION86-AI

.....

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : Décision 86.pdf ( 99\_AI-095-219502770-20230308-2023DECISION86-  
AI-1-1\_1.pdf )

04/04/2023  
17:09